



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 1^{er} et 3 avril 2008

Étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air
du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
(Texte adopté avec des amendements)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 8 AVRIL 2008

document de la session no 885

PROCÈS-VERBAL

Commission des transports et de l'environnement

Première séance, le mardi 1^{er} avril 2008

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage. (Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 2008)

Membres présents :

- M. Bergman (D'arcy-McGee), président de la Commission
- M. Domingue (Bellechasse), vice-président de la Commission

- Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de M. Reid (Orford)
- M. Dampousse (Maskinongé)
- M. Diamond (Marguerite-D'Youville), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement
- Mme Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Ouimet (Marquette)
- M. Pagé (Labelle), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de faune et parcs, en remplacement de M. Ferland (Ungava)
- M. Roy (Montmagny-L'Islet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de faune et de parcs nationaux, en remplacement de M. Gingras (Blainville)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

La Commission se réunit à 9 h 38 sous la présidence de M. Bergman (D'Arcy-McGee), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Roy (Montmagny-L'Islet) et M. Pagé (Labelle) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à la lecture de chaque article du projet de loi.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

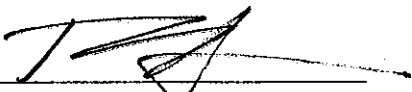
Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Il est convenu d'ajourner les travaux de la Commission avant l'heure prévue.

À 10 h 57, la Commission ajourne ses travaux sine die.

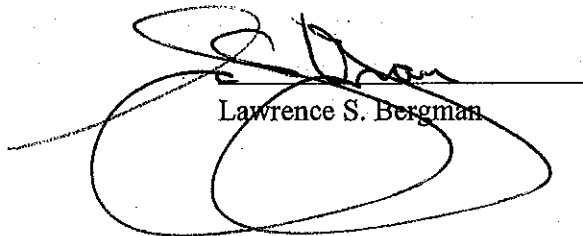
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



François Arsenault

FA/sl



Lawrence S. Bergman

Québec, le 1^{er} avril 2008

PROCÈS-VERBAL

Commission des transports et de l'environnement

Deuxième séance, le jeudi 3 avril 2008

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage. (Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 2008)

Membres présents :

- M. Bergman (D'arcy-McGee), président de la Commission
- M. Domingue (Bellechasse), vice-président de la Commission

- Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- M. Damphousse (Maskinongé)
- M. Diamond (Marguerite-D'Youville), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement
- Mme Doyer (Matapédia) en remplacement de M. Deslières (Beauharnois)
- Mme Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Ouimet (Marquette)
- M. Pagé (Labelle), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de faune et parcs, en remplacement de M. Ferland (Ungava)
- M. Reid (Orford)
- M. Roy (Montmagny-L'Islet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de faune et de parcs nationaux, en remplacement de M. Gingras (Blainville)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

La Commission se réunit à 9 h 36 sous la présidence de M. Bergman (D'Arcy-McGee), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 2 est retiré.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

M. Damphousse (Maskinongé) propose l'amendement coté Am A (annexe II).

L'amendement est adopté.

Après débat, il est convenu de retirer l'amendement adopté précédemment.

M. Damphousse (Maskinongé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Articles 9 à 15 : Les articles 9 à 15 sont adoptés.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : L'article 17 est adopté.

Article 18 : M. Dampousse (Maskinongé) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 18, amendé, est adopté.

Articles 19 à 24 : Les articles 19 à 24 sont adoptés.

Article 25 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 25, amendé, est adopté.

Articles 26 à 28 : Les articles 26 à 28 sont adoptés.

Article 28.1 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 28.1 est adopté.

Article 29 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 29, amendé, est adopté.

Articles 30 à 32 : Les articles 30 à 32 sont adoptés.

Article 33 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 33, amendé, est adopté.

Article 34 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 34, amendé, est adopté.

Articles 35 et 36 : Les articles 35 et 36 sont adoptés.

Intitulés des titres, chapitres, sections et sous-sections : Les titres, chapitres, sections et sous-sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur la motion de M. Bergman (D'Arcy-McGee), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

REMARQUES FINALES

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Roy (Montmagny-L'Islet) et M. Pagé (Labelle) formulent des remarques finales.

À 10 h 54, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

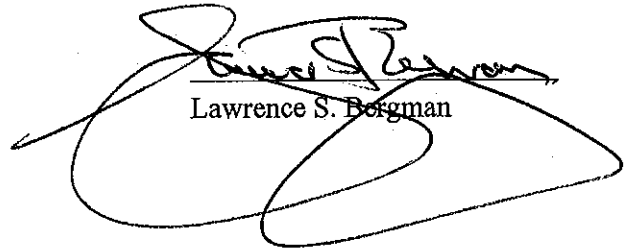
Le président de la Commission,



François Arsenault

FA/sl

Québec, le 3 avril 2008



Lawrence S. Bergman

ANNEXE I

Amendements adoptés

PL 61

AM 1

ART 2

ART-2

L'ART 2 EST RETIRÉ.

A l'actiⁿ
PH

Article 6

Remplacer, à l'article 10.2 proposé, les mots « membre du personnel » par le mot « dirigeant ».

A dextro
FR

PROJET DE LOI n° 61

AM 3

ART 8

ARTICLE 8 (texte anglais)

Remplacer le paragraphe (2) de l'article 8 du texte anglais par le suivant :

« (2) by replacing the second paragraph by the following paragraph:

"Employees of the Société may not, under pain of forfeiture of office, have a direct or indirect interest in any undertaking causing their interest to conflict with that of the Société. However, forfeiture is not incurred where the interest devolves to them by succession or gift, provided they renounce or dispose of it with dispatch." ».

A 24/11
PR

Ann 4
ART. 19

Projet de loi n° 61

Article 18

Remplacer à l'article 7.2 proposé les mots
« membre du personnel » par le mot « dirigeants »

A. LUTZ
FA

PROJET DE LOI n° 61

AM 5

ALT-25

ARTICLE 25 (texte anglais)

Remplacer le paragraphe (1) de l'article 25 du texte anglais par le suivant :

« (1) by striking out "or vice-chair"; ».

A date ^

PM

PROJET DE LOI n° 61

AM 6

Art 28.1

ARTICLE 28.1

Insérer, avant l'article 29, le suivant :

« 28.1. L'article 43 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02) est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Dans le présent article, le mot « sociétés » comprend, outre les sociétés et organismes visés à l'annexe I, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Hydro-Québec. ».

A d'entre
R

PROJET DE LOI n° 61

AM 7

ART. 29

ARTICLE 29

Remplacer, à l'article 29, les mots « la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02) » par les mots « cette loi ».

A cette
FR

PROJET DE LOI n° 61

Art 8

Art 33

ARTICLE 33

Remplacer le deuxième alinéa de l'article 33 par le suivant :

« Le mandat du président et directeur général de la Société est poursuivi aux mêmes conditions à titre de président-directeur général jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau. ».

A dante
Pn

PROJET DE LOI n° 61

Au 9

Art-34

ARTICLE 34

Ajouter, à la fin de l'article 34, l'alinéa suivant :

« Le mandat de la présidente-directrice générale par intérim de la Société est poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce que le gouvernement nomme le président-directeur général. ».

A. d'Artois

R

ANNEXE II

Amendement retiré

ART 6

AM A

Projet de loi n° 61

Article 6

Insérer à l'article 10.2 précité et après les
mots « membre du personnel » les mots « de la
direction ».

Retin

PL